

Conditions Générales de Vente 2022-2023

PREAMBULE

La compagnie Soy Création est une compagnie de théâtre, association Loi 1901, le siège est situé au 10 rue Santeuil 75005 Paris, immatriculée sous le n° 41476629500045 (ci-après, « *Soy Création* »). Soy Création propose des ateliers de théâtre. Sauf accord écrit contraire des parties, les présentes Conditions Générales s'appliquent en toutes ses dispositions à toutes prestations réalisées par Soy Création (ci-après les « *Prestations* ») pour l'élève depuis leur date d'entrée en vigueur. Les présentes conditions générales seront signées (cas d'une inscription sur place ou par courrier décrite aux Articles 1.3 et 1.4.2) ou acceptées électroniquement sans réserve (cas d'une inscription en ligne décrite à l'Article 1.4.1) par l'élève ou par son responsable légal dans le cas où l'élève est mineur (moins de 18 ans) au moment de son inscription auprès de Soy Création. Les présentes Conditions Générales entrent en vigueur au jour de leur signature ou de leur acceptation électronique et s'appliquent jusqu'au terme de l'engagement de l'élève.

ARTICLE 1 : MODALITES D'INSCRIPTION

1.1. DISPOSITIONS GENERALES

Soy Création propose plusieurs formats d'inscription possibles :

- Inscription à l'année : atelier de création de spectacle d'octobre à juin pour adultes (ateliers du soir) ou pour enfants/ados
- Inscription en pop-up : création d'un spectacle d'octobre à février ou de mars à juin

1.2. POLITIQUE DE COURS D'ESSAI

L'élève dispose de deux séances d'essai (hors pop-ups). A la suite de ces séances d'essai, vous vous engagez pour l'année.

Si l'atelier ne convient pas à l'élève, l'élève ou son représentant légal a 4 jours calendaires pour signaler qu'il souhaite se désister de son engagement annuel après ses séances d'essai. Pour cela, la procédure suivante doit être respectée : l'élève doit envoyer sa demande par email, avec comme titre d'email le mot DESISTEMENT (en lettre capitale). Sans réponse de la part de Soy Création au bout de 2 jours, l'élève ou son représentant légal doit appeler l'école au numéro suivant : 01 43 36 61 84 jusqu'à joindre un Responsable et lui confirmer son désistement. Si cette procédure n'a pas été respectée, l'engagement à l'année est réputé confirmé et approuvé par l'élève ou son représentant légal, et le montant total à payer au titre de l'inscription engagée est réputé dû sans recours possible.

1.3. INSCRIPTION SUR PLACE

Il est possible de s'inscrire sur place lors des journées portes ouvertes organisées aux mois de juin et septembre.

Les éléments suivants doivent être fournis au moment de l'inscription sur place :

- Le formulaire d'inscription dûment renseigné
- Le montant en espèces de l'atelier choisi

1.4. INSCRIPTIONS EN LIGNE

Le Participant peut s'inscrire en ligne aux ateliers proposés par Soy Création. Les inscriptions en ligne aux cours s'effectuent via la plateforme web www.viviarto.com de son partenaire technique Viviarto. Lors de son inscription, le Participant devra obligatoirement créer son compte utilisateur.

Les informations demandées à l'élève lors d'une inscription en ligne sont les mêmes que lors d'une inscription sur place.

ARTICLE 2 : ABSENCE DE DROIT DE RETRACTION

Toute inscription sur place ou en ligne est définitive et irrévocable. L'élève ne dispose d'aucun droit de rétractation, conformément à l'article L.121-20-2 du Code de la consommation, dans la mesure où les Prestations de Soy Création constituent des prestations « *de loisirs qui doivent être fournis à une date ou selon une périodicité déterminée* » au sens de cette disposition légale.

Aucun remboursement ne pourra intervenir sauf dans les conditions précisées à l'Article 5 (Politique de remboursement) ci-après.

ARTICLE 3 : PRIX ET MODALITES DE PAIEMENT

3.1. TARIFS

Atelier – Adultes

Plein tarif : 845 euros

Tarif réduit : 770 euros

Le tarif réduit s'applique aux chômeurs, étudiants, retraités.

“Pop-Up” – Adultes

Plein tarif : 780 euros

Tarif réduit : 660 euros

Le tarif réduit s'applique aux chômeurs, étudiants, retraités.

Adolescents

620 euros

Enfants (8 à 11 ans)

520 euros

Enfants (4 à 7 ans)

420 euros

+ adhésion à l'association incluse

3.2. PAIEMENT ET MODALITES DE PAIEMENT

3.2.1 Paiement des Séances d'Essai

Le paiement des deux séances d'essai se fait soit via la plateforme Vivarto (prélèvement SEPA ou CB), soit sur place en espèces (50€).

Si le Participant décide de s'inscrire suite à ces séances d'essai, Soy Création lui communique un code de réduction de 50€ à utiliser lors de son inscription en ligne.

3.2.2. Paiement de l'inscription aux Ateliers et Pop-ups

- Paiement en une fois
- Paiement en 3 fois
- Modes de paiement proposés : Espèces, Prélèvement SEPA, Carte Bancaire

3.2.4. Retard ou défaut de paiement

En cas d'échec de prélèvement ou d'opposition sur un prélèvement allant à l'encontre des Conditions générales d'inscription de l'école, l'élève sera immédiatement facturé 12 € de frais de gestion sans recours possible.

Le tarif de l'inscription sera de plein droit exigible dans son intégralité. Soy Création aura droit de suspendre ses Prestations et notamment interdire l'accès de l'élève au cours jusqu'au complet paiement du tarif de l'inscription par l'élève. Sans préjudice de ce qui précède, Soy Création pourra prononcer la résiliation des Conditions Générales aux torts exclusifs de l'élève.

ARTICLE 4 : DEROULEMENT DES SEANCES / REGLEMENT INTERIEUR

L'inscrit s'engage à être présent à toutes les séances. Toute absence doit être préalablement annoncée par email à soy.creation.cuisine@gmail.com ou à l'intervenant responsable au plus tard 24 heures avant la séance.

Pour toutes les séances, un total de six (6) absences justifiées maximums est toléré par Saison, au-delà, Soy Création se réserve le droit de résilier l'inscription, et ce, sans remboursement de leur inscription.

- Le nombre de séance est variable selon les ateliers.
- Pour les ateliers enfants/ados, il n'y a pas de séances pendant les périodes de vacances scolaires. Pour les autres ateliers, le planning varie selon les formules et les intervenants.
- Soy Création se réserve le droit de remplacer un professeur en cours d'année si elle le juge nécessaire, sans recours possible pour l'élève.

Extrait du règlement intérieur de l'association Soy Création :

Article 5 – Utilisation du matériel et des locaux associatifs

Les locaux de l'association situés 10 rue Santeuil à Paris sont destinés à accueillir les adhérents lors des ateliers animés par l'association, excepté le bureau réservé aux administrateurs et le sous-sol qui ne peut être utilisé que sur accord du responsable de l'atelier concerné.

Les locaux doivent être rangés et remis en l'état après chaque utilisation.

Tout matériel (costumes, accessoires) emprunté à l'association doit être rendu en l'état et rangé à sa place initiale.

ARTICLE 5 : POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

Toute inscription est définitive et non remboursable sauf en cas d'incapacité médicale à poursuivre l'activité ou de déménagement. Aucun remboursement ne sera effectué si les conditions suivantes ne sont pas respectées : nous prévenir sous 48h et nous envoyer les justificatifs avant les 15 jours suivant l'interruption des séances. Toute autre demande non justifiée ne sera pas prise en compte.

- Le remboursement de l'inscription (hors cotisation annuelle) pour raison médicale ne pourra se faire que dans les cas suivants : maladie entraînant une incapacité psychique ou physique supérieure à 6 mois. L'élève ou son représentant légal sera tenu de communiquer à Soy Création un certificat médical.
- Le remboursement de l'inscription (hors cotisation annuelle) en raison d'un déménagement ne sera pris en compte que si le déménagement est au-delà des limites de la commune. En cas de déménagement, tout trimestre engagé est dû dans son intégralité. En cas de déménagement, prévenir Soy Création dans un délai de 7 jours maximum suivant le déménagement et fournir l'un des justificatifs suivants :

- Facture d'électricité ou d'accès Internet avec la nouvelle adresse et au nom du responsable légal de l'enfant.
- Certificat de scolarisation de l'enfant dans la nouvelle école.
- Facture de cantine ou de centre de loisirs de la nouvelle école de l'enfant.

ARTICLE 6 : ASSURANCES - ASSURANCE RESPONSABILITÉ CIVILE

L'élève s'engage à souscrire à une assurance responsabilité civile et une assurance personnelle pour dommages corporels ou vols couvrant son activité chez Soy Création. L'élève est tenu de surveiller ses effets personnels lors des cours. Soy Création décline toute responsabilité en cas de vol ou de détérioration dans ses locaux.

ARTICLE 7 : TRAITEMENT DES DONNÉES PERSONNELLES

Soy Création est amenée à traiter et enregistrer certaines données à caractère personnel concernant l'élève telles que ses nom, prénoms, adresses postale et électronique entre autres (liste non-exhaustive). Ces informations sont indispensables pour le traitement du dossier administratif de l'élève. Elles peuvent faire l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de Soy Création. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, l'élève bénéficie d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui le concernent. Il a la faculté d'exercer ce droit et d'obtenir communication des informations le concernant en envoyant sa demande par courrier à l'adresse suivante : Soy Création, 10 rue Santeuil 75005 Paris. L'élève autorise Soy Création à communiquer ses coordonnées uniquement aux autres personnes inscrites au même atelier que lui. Soy Création ne commercialise pas à des tiers les données collectées.

ARTICLE 8 : COMMUNICATION

En acceptant les Conditions Générales, l'élève consent recevoir par email ou SMS toute information relative aux conditions de fonctionnement des Prestations auxquelles il s'est inscrit.

L'élève peut à tout moment informer Soy Création de son souhait de ne plus recevoir ces informations par ces canaux en adressant un courrier à Soy Création : 10 rue Santeuil 75005 Paris.

ARTICLE 9 : DISPOSITIONS DIVERSES

9.1. DROIT APPLICABLE – JURIDICTION COMPETENTE

Les dispositions des Conditions Générales sont régies et interprétées conformément à la Loi française.

Tout litige pouvant survenir, à l'occasion de la formation, l'interprétation, l'exécution ou de la cessation des Conditions Générales, sera soumis à la compétence des juridictions légalement compétentes.

9.2. DISPONIBILITE DES CONDITONS GENERALES

Les Conditions Générales sont disponibles sur le site Internet de Soy Création à l'adresse suivante : <https://www.soycreation.com/infos-pratiques/>.

Ce document peut être téléchargé, enregistré et imprimé par l'élève à tout moment.